N° 31 — CXXIIIme Année — Un numéro : 5 centimes — Lundi 6 Février 1888.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies et anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La feuille prise au bureau	8 —	4 50	2 25
» rendue franco	10 —	5 50	2 75
Union postale, par 1 numéro	24 —	12 50	6 50
» par 2 numéros	18 —	9 50	5 —

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR								ARRIVÉES DE							
5 50	7 38	8 45	10 53	2 —	5 41	4 57	7 38	BIENNE	7 03	8 —	10 15	11 13	2 25	3 57	5 15	7 38	9 05
4 40	7 10	11 22	11 35	4 12	7 52			LAUSANNE	7 30	10 40	3 36	6 15	7 22	10 10			
5 40	8 20	—	1 —	5 23	8 —			PONTARLIER	8 20	10 25	3 —	6 50	—	11 —			
—	8 25	11 23	—	4 26	7 50			LOCLE	6 52	10 47	3 15	—	7 35	—			

BATEAUX A VAPEUR

8 40	—	4 15	MORAT	8 —	—	3 45
8 35	—	4 10	ESTAVAYER	7 55	—	3 05

ANNONCES

CANTONALES		NON CANTONALES	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65		
» 6 à 7 »	0 75	Réclames	0 25
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Avis mortuaire, minimum	2 —
Répétition	0 8	Adresse au bureau	0 50

Annonce tardive et lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrement, 50 centimes en plus.
Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement

Bulletin météorologique. — FÉVRIER

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
3	— 2.2	— 5.1	+ 0.1	723.6		var.	faibl.	couv

Brouillard sur Chaumont. Soleil perce à partir de midi. Le ciel se découvre pour un moment vers 3 h.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

3	— 3.1	— 8.2	+ 2.0	667.0		O	faibl.	clair

Hautes Alpes visibles au-dessus de la mer de brouillard couvrant le lac. Soleil depuis 7 h.

NIVEAU DU LAC :

Du 6 février (7 heures du matin) : 429 m. 17

L'impression des bandes-adresses pour l'expédition de cette Feuille allant commencer, nous prions toutes les personnes qui auraient des corrections à faire à leur adresse, de bien vouloir nous les indiquer sans retard.

Cette invitation concerne surtout Messieurs les facteurs, qui ont tout intérêt à ce que les adresses soient correctes.

Extrait de la Feuille officielle

— Faillite du citoyen Morf, Alfred, carrier de tuf, domicilié à Moron, près les Planchettes. Inscriptions au greffe du tribunal civil, à la Chaux-de-Fonds, jusqu'au mardi 6 mars 1888, à 2 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le mercredi 14 mars 1888, dès les 9 1/2 heures du matin.

— Faillite de la citoyenne Isaline Ramseyer née Calame-Rosset, veuve de Jean, horlogère, domiciliée aux Ponts-de-Martel. Inscriptions au greffe du tribunal du Locle, jusqu'au lundi 5 mars 1888, à 6 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville du Locle, le samedi 10 mars 1888, à 2 heures du soir.

— Bénéfice d'inventaire de dame Julie Imhoff née Robert, veuve de Imhoff, Louis, quand vivait domiciliée au quartier de la Sombaille, rière la Chaux-de-Fonds, où elle est décédée le 19 décembre 1887. Inscriptions au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, jusqu'au lundi 5 mars 1888, à 6 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le juge du bénéfice d'inventaire, qui siégera à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le mercredi 7 mars 1888, dès 9 heures du matin.

— Bénéfice d'inventaire de Jean-Petit-Matile, François-Louis, propriétaire-rentier, veuf de Lucie née Jacot, quand vivait domicilié à la Chaux-de-Fonds, où il est décédé le 17 décembre 1887. Inscriptions au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, jusqu'au samedi 10 mars 1888, à 5 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le juge du bénéfice d'inventaire, qui siégera à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le mercredi 14 mars 1888, dès 9 heures du matin.

— Pour se conformer aux prescriptions de l'article 212 du Code civil, le citoyen Rothen, Jules-Alfred, monteur de boîtes, à la Chaux-de-Fonds, rend publique la demande en divorce qu'il a formée à l'audience du tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds, du 31 janvier 1888, contre sa femme, dame Marie-Emma Rothen née Grosbéty, ménagère, domiciliée actuellement à Bienne.

IMMEUBLES A VENDRE

Enchères d'immeubles

Les immeubles ci-après désignés seront exposés en vente par voie d'enchères publiques, en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, le *samedi 11 février 1888, dès les 3 heures de l'après-midi,* savoir :

Cadastre de Neuchâtel.

I. **Article 2018. Plan folio 19. Nos 14 à 17. Les Fahys,** bâtiments, place et jardin de 298 m². Limites : Nord, 2017; Est, 2019; Sud, chemin des Fahys; Ouest, 929.

Subdivisions :

Plan folio 19. N° 14. Les Fahys, bâtiment et bûcher de 30 m².

Plan folio 19. N° 15. Les Fahys, bâtiment d'habitation de 100 m².

Plan folio 19. N° 16. Les Fahys, jardin de 94 m².

Plan folio 19. N° 17. Les Fahys, place de 74 m².

II. **Article 2019. Plan folio 19. Nos 18 à 21. Les Fahys,** bâtiments, place et jardin de 307 m². Limites : Nord, 2017; Est, 398; Sud, chemin des Fahys; Ouest, 2018.

Subdivisions :

Plan folio 19. N° 18. Les Fahys, bâtiment et bûcher de 32 m².

Plan folio 19. N° 19. Les Fahys, bâtiment d'habitation de 100 m².

Plan folio 19. N° 20. Les Fahys, jardin de 98 m².

Plan folio 19. N° 21. Les Fahys, place de 77 m².

Ces deux immeubles, qui sont contigus, seront mis en vente en bloc ou séparément, au gré des amateurs.

Belle vue et à proximité de la gare.

S'adresser pour tous renseignements en l'Etude de M. A.-Ed. JUVET, notaire, à Neuchâtel. (O. 11 N.)

Vente d'immeubles

à CORTAILLOD

Le curateur de **Auguste Mentha,** fils de Jean-Henri, fera vendre par voie d'enchères publiques le **samedi 11 février 1888, dès 7 1/2 heures du soir,** dans la **maison de Commune à Cortaillod,** et aux conditions qui seront préalablement lues, les immeubles suivants, tous situés rière Cortaillod :

Article 1070, folio 19, n° 3. Prés Gaillard, pré de 588 m. (1.742 émine).

Article 1071, folio 19, n° 18. Prés Gaillard, pré de 375 m. (1.110 émine).

Article 1072, folio 19, n° 20. Prés Gaillard, pré de 512 m. (1.517 émine).

Article 1073, folio 20, n° 13. Paquerat, champ de 812 m. (2.405 émines).

Article 1074, folio 21, n° 45. Prés Facous, pré de 618 m. (1.831 émine).

Article 1078, folio 41, n° 2. Les Champs Barret, champ de 965 m. (2.858 émines).

Article 1079, folio 42, n° 17. La Petite fin, champ de 805 m. (2.384 émines).

Article 1080, folio 47, n° 35. Derrière Boudry, champ de 1750 m. (5.182 émines).

Article 1081, folio 47, n° 121. Au Petit Ruz, champ de 1015 m. (3.006 émines).

Article 1082, folio 48, n° 1. Pièces Chaperon, champ de 910 m. (2.695 émines).

Article 1083, folio 48, n° 20. Sonressert, champ de 1705 m. (5.049 émines).

Article 1084, folio 48, n° 73. Les Echelles, champ de 2420 m. (7.165 émines).

Article 1085, folio 49, n° 5. Champs Fallet, champ de 2500 m. (7.403 émines).

Boudry, le 30 janvier 1888.

ENCHÈRES D'IMMEUBLES

En exécution d'un jugement d'expropriation rendu par le tribunal civil de Boudry, le 9 juin 1886, il sera procédé par le juge de paix du cercle de Saint-Aubin, siégeant à la maison de paroisse du dit lieu, *le lundi 5 mars prochain, dès les 10 heures du matin,* à la vente par voie d'enchères publiques des immeubles ci-après désignés, expropriés au citoyen Stauffer allié Œhrly, Frédéric dit Fritz, horloger, à Saint-Aubin :

Cadastre de Saint-Aubin.

Art. 1190, plan folio 4, n° 63. En-Bernard, jardin de 36 mètres carrés.

Art. 574, plan folio 4, n° 60. En-Bernard, logement de 84 m. carrés.

Art. 574, plan folio 4, n° 59. En-Bernard, place de 39 m. carrés.

Art. 574, plan folio 4, n° 61. En-Bernard, vigne et verger de 585 m. carrés.

Art. 1563, plan folio 4, n° 58. En-Bernard, cave et logement de 22 m. carrés.

La mise à prix est fixée à fr. 6500.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour trois insertions, à huit jours d'intervalle, dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel.*

Saint-Aubin, le 2 février 1888.

Le greffier de paix,
H. POINTET.

ENCHÈRES D'IMMEUBLES

En exécution d'un jugement d'expropriation rendu par le tribunal civil de Neuchâtel, le 28 février 1887, il sera procédé par le Juge de paix du cercle de Saint-Blaise, siégeant à l'hôtel municipal du dit lieu, **lundi 20 février 1888, à deux heures après midi,** à la vente par voie d'enchères publiques, de l'immeuble ci-après désigné, exproprié au citoyen **Simon, Nicolas,** agriculteur, domicilié rière Cornaux.

Cadastre de Cornaux.

Article 170. La côte de Thielle. Vigne, champ et bois de 15,666 m². Limites : Nord, 1298; Est, le chemin du Longin, 964; Sud, 1526; Ouest, 1418, 1014, 987.

Subdivisions :

Plan folio 23. N° 46. La côte de Thielle, vigne de 456 m².

Plan folio 23. N° 47. La côte de Thielle, champ de 4473 m².

Plan folio 23. N° 48. La côte de Thielle, bois de 10,737 m².

Les conditions de vente seront lues avant les enchères.

Donné pour trois insertions dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel.*

Saint-Blaise, le 28 janvier 1888.

Le greffier de paix,
G. HUG.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

On vendra par voie d'enchères publiques, samedi 11 février 1888, à 2 heures après midi, maison Schlupp, rue de l'Industrie n° 22 : 1 secrétaire, 1 canapé, 1 table ronde, 1 dite carrée, 1 lavabo et 4 chaises.

Neuchâtel, le 1er février 1888.

Greffe de paix.

ENCHÈRES

On vendra par voie d'enchères publiques, à la **Salle de Ventes de Neuchâtel, 21, Faubourg du Lac,** les meubles et objets suivants :

1 commode noyer, 1 table carrée en noyer, 6 chaises tout bois, 1 grande glace, 1 cartel, 1 console, 1 table pour salon; 1 ameublement de salon comprenant un canapé, deux fauteuils, 4 chaises et une chaise basse; 1 lot tableaux et études diverses; 1 régulateur; 1 banque de café, etc., etc.

La vente aura lieu le **jeudi 9 février prochain, à 2 heures du soir.** Les objets seront exposés à partir du jeudi 2 février.

Neuchâtel, le 31 janvier 1888.

Greffe de paix.

ANNONCES DE VENTE

UN ANCIEN

ET

BON COMMERCE DE VIN

de 1er ordre, bien connu, **est à remettre** pour cause de santé, avec ou sans immeuble, à de très favorables conditions.

Offres sous chiffre **H. 385 Q., à Haasenstein & Vogler, à Bâle.**

INDISPENSABLE

dans chaque famille et atelier, le

MASTIC UNIVERSEL

de Plüss-Staufer

pour le recollage de toute sorte d'objets brisés, en verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierres à aiguiser, en marbre, métal, corne, bois, fragments de meubles, boîtes à jeu, poupées, pour fixer les brûleurs sur lampes à pétrole, pour coller papier, carton, toile, cuir, etc., ainsi que le recollage de boutons, poignées, etc., etc.

Par flacon avec le mode d'emploi, à **65 c.,** chez M. **A. Zimmermann,** droguerie, Neuchâtel.

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison
JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN

Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

LIÈVRES

Toujours grands arrivages de

BEAUX LIÈVRES FRAIS

Au magasin de comestibles
Charles SEINET
rue des Epancheurs n° 8.

Faute d'emploi, à vendre un

BON TRAINEAU

à quatre places, chez Mlle Marie de Buren, à Vaumarcus.

Grands magasins du Mont-Blanc

D'OCCASION

2 Fumeuses en cuir rouge,
1 Boîte à cigares, vieux Japon,
1 Sabre japonais,
1 Sabre de Corée,
2 Rapières (Schläger),
2 Porte-bougies bronze,
Plusieurs belles gravures de Durand et Weber,
1 cache-pot,
Un buste en marbre.

GÉNISSE race du pays, prête à vêler. S'adr. chez veuve Schreyer, Sur-la-Forêt, près **Boudry.**

Reçu les Salamis

au magasin **QUINCHE.**

BOIS BUCHÉ

rendu entassé au bûcher
(19 cercles au stère)

Foyard à fr. 18»— le stère.
Sapin à fr. 13»— »

Matériaux de construction.

Combustibles

de tous genres, tels que : briquettes de lignite marque B, houille en gros morceaux et houille lavée, coke de gaz et petit coke d'Allemagne, anthracite, houille de forge, charbon de foyard, carbon natron.

Véritable Extrait de Viande LIEBIG

FABRIQUÉ À FRAY-BENTOS

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES AUX GRANDES EXPOSITIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1867

Grande facilité et Économie.

BOUILLON INSTANTANÉ ASSAISONNEMENT ET AMÉLIORATION DE SOUPES, SAUCES, LÉGUMES, etc.

FORTIFIANT POUR MALADES ET CONVALESCENTS

EXIGER EN ENCRE BLEUE LE FAC-SIMILE DE LA SIGNATURE *J. Liebig*

Vente en gros par les correspondants de la Compagnie pour la Suisse :

MM. WEBER & ALDINGER, Zurich et St-Gall

Léonard BERNOULLI, Bâle.

En vente chez les marchands de comestibles, droguistes, épiciers, etc.

Avis pour Familles, Pensions, Restaurants et Hôtels !

DESSERT TOUJOURS PRÊT

QUALITÉ EXCELLENTE — LONGUE CONSERVATION

BISCUITS

de l'Anglo-Suisse Biscuit Co, à Winterthur.

Prix de vente en détail :

à 25 cent. les 100 grammes : Almond mets, Lemonfinger, Rural, Combination, Milk, Lemonrings, etc., etc. ;
à 30 cent. les 100 grammes : Charivari, Variés dessert, Châlet Walnut, Albert, Queen, Gingernut Demi lune, etc. ;
à 35 cent. les 100 grammes : Multa, Marie, biscuit au sel, Railway, Croquette, Riviera, Maizenawafer, etc. ;
à 40 cent. les 100 grammes : Boudoir, Naples, Glacé, etc. ;
à 50 cent. les 100 grammes : Macaroons, Lorns, Spongerusks, etc. ;
à 60 cent. les 100 grammes : Vanillawafer, Lemonwafer, Raspwafer, etc.

Albert, Marie, Milk, Maizena sont biscuits pour malades et convalescents.

Dépôts principaux :

Ch. Petitpierre, denrées coloniales, à	Neuchâtel.	E. Tribolet, rue de Flandres,	Neuchâtel
Alfred Zimmermann, négociant,	»	Maria Landolt, Ecluse 13,	»
P.-L. Sottaz, comestibles,	»	Elise Reymond, Ecluse 27,	»
Charles Seinet,	»	Jul. Glukher-Gaberel, Faub. de l'Hôpital,	»
F. Gaudard, épicier,	»	Samuel Maurer, négociant,	Saint-Blaise.
Jules Junod, rue de l'Industrie,	»	A. Niedermann, boulanger,	»
Gustave Juvet,	»	Société de Consommation,	Landeron.
Veuve Wodey-Suchard, confiserie,	»	Mme Bonjour-Muriset, négociante,	»
Jean Besson, Parcs 12,	»	E. Dubois, négociant,	Neuveville.
Veuve Quinche, épicerie,	»	Jean Moser, confiseur,	»
Ammacher, négociant, au Rocher,	»	Ph. Meuvli,	»
Jules Panier, négociant,	»	Th. Zurcher, confiseur,	Colombier.
Mme Stämpfli, épic., rue du Seyon 20,	»	J. Beaujon, boulanger,	»
A. Dumond-Matthey, Cassardes	»		

et dans toutes les autres principales épiceries et boulangeries du canton.

Se méfier des contrefaçons et demander formellement les

BISCUITS de l'ANGLO-SUISSE BISCUIT Co, à Winterthur.

LE VÉRITABLE

AMER BERNHARDINE

Pur extrait d'herbes

universellement connu à cause de ses effets immédiats pour fortifier l'estomac et la digestion, et de son action régénératrice pour reconstituer l'appétit, il est devenu un véritable trésor domestique.

Flacons à fr. 2 et fr. 3»50 dans les pharmacies, drogueries et commerces, magasin de comestibles, confiseries et dans les dépôts connus.

Le mode d'emploi avec attestations est joint à chaque flacon.

Fabrique suisse de conserves à Rorschach.

A l'ancien magasin SCHUBEL, au Placard n° 2

LIQUIDATION

DE

Meubles neufs, Tapis de table

Vêtements confectionnés pour messieurs

Tapis au mètre pour parquets, etc.

Entrée libre. — Prix fixes très modiques. — *Entrée libre.*

Extraits de Malt du Dr G. WANDER à Berne.

Diastase

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration fr. 1»30
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale » 1»40
Au Iodure de fer, remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrophulose, les dartres et la syphilis » 1»40
A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique » 1»70
Vermifuge. Remède très-efficace, estimé pour les enfants » 1»40
Contre la coqueluche. Remède très efficace » 1»40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses, nourriture des enfants » 1»40
Diastasés à la pepsine. Remède contre la digestion » 1»40
Sucre et bonbons de Malt, très recherchés contre les affections catarrhales.

Ce sont les seuls produits de Malt, qui aient obtenu une Médaille à Brême en 1874.

A l'Exposition de Zurich, diplôme de 1er rang pour excellente qualité.

Dans toutes les pharmacies à Neuchâtel ; chez MM. CHAPUIS, aux Ponts ; CHAPUIS, à Boudry ; CHOPARD, à Couvet ; BOREL, à Fontaines ; LEUBA, à Corcelles et ZINTGRAFF, à St-Blaise.

FARINE LACTÉE H. NESTLÉ

20 ANS DE SUCCÈS

32 RÉCOMPENSES DONT 12 DIPLOMES D'HONNEUR ET 14 MÉDAILLES D'OR

Marque de Fabrique

CERTIFICATS nombreux DES PREMIÈRES AUTORITÉS médicales.

ALIMENT COMPLET POUR LES ENFANTS EN BAS-AGE

Supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage, digestion facile et complète. — S'emploie aussi avantageusement chez les ADULTES comme aliment pour les ESTOMACS DÉLICATS.

Pour éviter les nombreuses contrefaçons, exiger sur chaque boîte la signature de l'INVENTEUR (H-1-Q)

Henri Nestlé, Vevey (Suisse).

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies et drogueries.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Etiolement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt à Neuchâtel chez M. BOURGEOIS, pharmacien.

EXTRA FIN

SVENSK POUNSCH

Punsch suédois, le nouveau rafraîchissant à la mode, plus agréable et plus hygiénique que toutes les autres boissons servies dans les soirées.

Prix de la bouteille fr. 3.

Chez Jules Matthey, pharmacien, 2, Place des Halles.

Se trouve aussi en vente chez M. Georges Lehmann, confiseur.

TRICOTAGE MÉCANIQUE

Travail prompt et soigné.

U. NICOLET

1, Faubourg de l'Hôpital, 1

Beau choix de cotons à tricoter.

A vendre **d'occasion** les œuvres complètes de Voltaire, soit 70 volumes in-8° ; reliure en parfait état. S'adresser à la librairie générale Delachaux & Niestlé, rue du Seyon, Neuchâtel.

Remède contre les cors aux pieds, durillons, verrues, etc., à 75 c. le flacon, à la **pharmacie Fleischmann**, Grand'rue.

Vin fortifiant pour malades et convalescents

VIN DE TOKAY

en flacons de fr. 2 et fr. 2»50

à la pharmacie BAULER

NEUCHATEL

MM. SCHUTZ & SCHINZ

au Grand Bazar

ont reçu leur premier envoi de chars d'enfants, riches et ordinaires.

Prix modérés.

Nouveau Magasin à Corcelles

Robert PÉTER informe le public de Corcelles et des environs qu'il vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, vins, clouterie et outils aratoires. Il espère, par le choix de ses marchandises, et ses prix modérés, mériter la confiance qu'il sollicite.

Beau jeune chien blaireau, âgé d'un an, à vendre chez Alphonse Berthoud, fondeur, Parcs.

BELLES VIOLETTES

Pour les commandes considérables, assurer quelques jours à l'avance, chez M. Muller, horticulteur, à la Coudre.

5 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

MA BELLE-MÈRE

Nous nous levions de bonne heure pour aller boire à longs traits l'air matinal et saluer le soleil levant. Nous nous pénétrions, d'un cœur commun, de toutes les gloires de la montagne ; nous errions jusqu'au soir dans les vallées ombreuses, et, les bras enlacés, l'œil perdu dans les horizons bleus, l'oreille caressée des musiques de la brise, nous étions heureux.

Pendant deux semaines, nos vies confondues communièrent ainsi avec la nature. Mais une lettre arriva, qui nous donnait rendez-vous dans une petite station thermale du voisinage. Il fallut partir, le cœur un peu gros. Il fallut rentrer dans le monde civilisé et débarquer le soir dans un hôtel de province où l'on se remit à nous regarder comme des bêtes curieuses et presque comme des intrus. Les gens qui sont installés depuis trois jours dans un hôtel d'une ville d'eaux ne s'en regardent-ils pas comme les propriétaires ?

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont as de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

La lendemain, ma belle-mère arriva.

A peine avait-elle mis pied à terre, qu'elle intima au cocher un avertissement des plus secs concernant sa malle, un coffre bardé de fer qui aurait défié, par son poids et sa solidité, les efforts de toute une bande de voleurs. Bessie avait couru au-devant d'elle : la rencontre fut pleine d'effusion. A moi, la vieille dame se contenta de présenter une main logée dans une espèce de mitaine ou de gant dont on avait amputé les doigts. En même temps, elle me dit :

J'espère que votre santé est bonne, monsieur !

D'un ton qui me mit fort mal à l'aise. Et tout en fixant sur moi son œil inquisiteur, elle pensait sans nul doute :

— Allons, vous n'avez pas encore commis d'atrocités. J'en suis véritablement surprise...

Je le répète, s'il y a dans mon caractère un trait dont je suis fier, c'est la faculté que je possède ordinairement de rester maître de moi-même, de tenir tête à n'importe qui et de toujours rendre coup pour coup. Mais les yeux bleus de ma belle-mère, avec leur regard impérieux et superbe, avaient le privilège de me faire perdre contenance. Il m'était impossible d'arriver à leur opposer même un semblant d'impertinence. Ce qui n'empêchait pas la digne femme, j'en suis convaincu, de me considérer comme l'impertinence incarnée.

Je n'étais pas le seul, au surplus, à subir ce singulier effet de fascination. A peine mistress Pinkerton eut-elle fait deux tours sur la terrasse de l'hôtel, son lorgnon sur le nez, en toisant dédaigneument les baigneurs, qu'ils semblèrent rentrer en eux-mêmes et éprouver quelque honte à se voir ainsi oisifs et inutiles.

Notez que la vue de la dame est excellente. Si elle a recours au lorgnon, c'est uniquement en raison de l'impression produite par cet appareil monté en or, et par la chaîne de même métal qui sert à le suspendre à son cou. J'ai souvent remarqué qu'avant de regarder un objet quelconque, elle met son lorgnon si elle ne l'a pas sur le nez, et commence au contraire par l'ôter, s'il y est déjà.

Son inspection terminée, elle rentra dans notre petit salon et se mit à la fenêtre pour contempler le paysage.

— La vue est belle, daigna-t-elle dire enfin. Ces montagnes sont tout à fait majestueuses.

— Pas encore autant que vous, pensais-je. Que vous êtes bonne, chère madame, de vouloir bien leur accorder votre haute approbation !....

Mais je n'eus garde d'exprimer ces pensées. Je me contentai de répondre du ton le plus bénin :

— Oui, nous nous trouvons assez bien ici.

Elle se retourna et me regarda comme pour dire :

— Qui vous parle, monsieur ?.... Vous ne feriez pas mal d'attendre, avant d'ouvrir le bec, qu'on vous adressât la parole....

Mon front se couvrit de confusion. Mais j'étais décidé à être aimable, coûte que coûte, et je digérai silencieusement cette humiliation.

— La maison paraît bien conduite, reprit-elle après avoir jeté un regard circulaire sur les murs de la pièce. Qui y a-t-il ici, en ce moment ?

Son ton signifiait aussi clairement que possible : C'est à Bessie que je parle, et à personne d'autre.

— Fort bonne compagnie, autant qu'il m'a été possible d'en juger, répondit ma femme. Nous ne sommes arrivés que d'hier, et n'avons pas encore fait beaucoup de connaissances. L'ami de Charlie, Fred Marston, est ici avec sa femme. Il y a aussi une jeune personne qui me plaît beaucoup, miss van Duren, une héritière, à ce qu'il paraît, et une héritière orpheline. Elle est accompagnée de son oncle — un directeur de compagnie financière ou d'assurances, quelque chose dans ce genre — ce grand bel homme à favoris gris et en veston de toile blanche, que vous avez vu tout à l'heure sur la terrasse...

— Oui, je crois que je l'ai remarqué. Un vieux beau prétentieux, n'est-ce pas ?

— Oh ! mon Dieu, prétentieux...

— Tout ce qu'il y a de plus prétentieux, prononça péremptoirement la reine mère. Je crois que je vais rentrer un instant dans ma chambre, reprit-elle avec un regard de côté à mon adresse.

Je n'avais pas la moindre envie de l'y suivre, et je m'en retournai à la terrasse.

Quand Bessie vint me rejoindre :

— Eh bien, est-elle contente de son appartement ? demandai-je.

— Pas du tout. Elle trouve les meubles mesquins et râpés, l'eau insuffisante, le linge grossier, et se plaint que les lampes sentent mauvais. Mais, n'ayez crainte, elle s'y habituera ..

Il me fallut une grande force d'âme pour ne pas dire à haute voix :

— C'est plus que je ne pourrais promettre pour mon compte.

Elle descendit à la salle à manger à l'heure du thé. Je lui offrais une chaise à côté de moi ; mais elle refusa tout net et alla s'asseoir auprès de sa fille. Puis, elle déplia lentement sa serviette en promenant le fameux lorgnon autour de la

ON DEMANDE A ACHETER

ON DEMANDE

à louer un petit café, ou à acheter un petit commerce. Paiement comptant.

Pour renseignements, s'adresser au bureau de messieurs Duvanel & Lambert, à Neuchâtel.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer pour Saint-Jean 1888, un appartement de 4 chambres et dépendances, bien exposé au soleil et situé au centre de la ville. S'adresser rue du Temple-Neuf 20, au 1er étage.

A louer pour le 1er mars, à Peseux, un petit logement d'une chambre, cuisine, galetas et cave. S'adresser à Aug. Blœsch, au dit lieu.

A louer à Colombier

1° **Dès maintenant** un logement de 2 chambres, cuisine, bûcher et dépendances;

2° **Pour Saint-Georges**, un logement de 4 pièces, cuisine, chambre haute, galetas, cave, avec portion de jardin. Lessiverie dans la maison;

3° **Pour Saint-Jean**, un logement de 2 pièces, cuisine, galetas, cave et un petit jardin. Lessiverie dans la maison.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser au notaire Jacot, à Colombier.

On offre à louer dès maintenant, un logement composé de 4 chambres, cuisine avec eau et dépendances. S'adr. au Tertre 18, au magasin.

On offre à louer, à des personnes tranquilles, un logement d'une ou deux chambres, avec part à la cuisine. S'adr. au déballage sous l'hôtel du Raisin.

Pour le 1er mars, logement propre, de deux chambres, cuisine et bûcher. S'adr. à Port-Roulant n° 10.

A LOUER

dès maintenant, quatre logements de 2, 3 et 4 pièces, avec dépendances, situés à l'Ecluse n°s 26 et 45. S'adresser à l'Etude de Jules Wavre, avocat.

A LOUER

dès le 24 mars 1888, un beau logement exposé au soleil, de 4 chambres, cuisine et dépendances, eau dans la maison. S'adresser Ecluse 26, au 2me étage.

CHAMBRES A LOUER

A louer une jolie chambre meublée, au soleil, à un monsieur rangé, pour tout de suite ou dès le 1er mars. Rue St-Honoré n° 18, 1er étage.

Pour un monsieur, chambre meublée, indépendante, se chauffant. Placard n° 4, 2me étage.

De suite, petite chambre meublée, se chauffant. Ecluse 24, 3me étage, à gauche.

Chambre meublée à louer, avec pension si on le désire. Terreaux 5, au 3me.

971 A louer une jolie chambre meublée, exposée au soleil et se chauffant. S'adresser au bureau de la feuille.

Rue Purry 4, au 2me, à gauche chambre bien meublée, à louer.

De suite ou pour le 1er février, 2 chambres meublées, indépendantes et exposées au soleil. S'adresser Faubourg du Lac 21, au 2me étage.

Chambre meublée pour un monsieur Ecluse 21, au 1er.

LOCATIONS DIVERSES

ÉCURIE et remise, situées à proximité de la Place du Marché, à louer de suite. Le bureau du journal indiquera. 991

A louer, dès maintenant, de vastes locaux bien clairs, pour ateliers ou autre usage; prix réduit. S'adr. Bureau de la Grande Brasserie.

ON DEMANDE A LOUER

992 On demande à louer **dans le quartier de Gibraltar ou de Vieux-Châtel,** pour un monsieur soigneux, une chambre meublée, indépendante, sans bruit dans la maison. Le bureau d'avis indiquera.

On cherche à louer pour Pâques un appartement de huit pièces environ, avec une ou deux mansardes et dépendances, de préférence une maison seule avec jardin. Adresser les offres par écrit au bureau de ce journal sous les initiales C. P. 890.

Un monsieur seul désire louer, à partir du 1er avril prochain, deux chambres meublées dont l'une pouvant servir de chambre à coucher et l'autre de salon ou chambre de travail. Elles doivent être contiguës, bien exposées et dans un quartier agréable de la ville. Prière d'adresser les offres par écrit, sous les initiales G. N. 998, au bureau de cette feuille qui les transmettra.

A Neuchâtel ou aux environs

Une dame du Hanovre désire une chambre meublée pour trois ou quatre mois, dans une famille de langue française. Elle consacrerait les heures de la matinée à des leçons de langue anglaise et de bon allemand. S'adresser à Mme Steinfeldt, St-Moritz (Engadine).

A Neuchâtel ou aux environs

A Hanoverian lady, wishing to sojourn for three or four months, in a French family and would give in return for a room and pension, her **morning** hours. Experienced teacher of pure German and English, reading and conversation.

Apply to Frl. Steinfeldt, St-Moritz, Engadine.

987 On demande à louer pour St-Jean 1888, en ville ou à proximité immédiate, soit un appartement de 7 ou 8 pièces et dépendances, soit deux appartements contigus ou une petite maison d'un espace équivalent. Le bureau du journal indiquera.

OFFRES DE SERVICES

Une personne très recommandable désirerait avoir quelques ménages à faire. S'adresser à Mme Petitmaître, Vieux-Châtel 1.

Un jeune Zuricois, âgé de 17 ans, connaissant les travaux de la campagne et sachant soigner le bétail, cherche à se placer tout de suite dans un commerce de vins, dans le but d'apprendre les travaux de cave. S'adresser à P. Walder, Evole 57.

Une cuisinière expérimentée, de retour en Suisse, désire se placer comme telle dans une famille recommandée, ou gouvernante dans un petit ménage soigné; elle préfère de bons traitements à un grand gage. Ecrire S. R., poste restante, Les Moulins, près Château d'Œx (canton de Vaud).

Une bonne cuisinière se recommande pour remplacer des cuisinières; à défaut, elle accepterait une place chez un monsieur seul. S'adr. rue de la Treille n° 5, au second.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande un jeune homme de 18 à 20 ans, de langue française, sachant soigner le bétail et travailler à la vigne. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. Entrée courant de février. S'adresser à Louis-Ed. Perret, à Auvernier.

On demande pour de suite une jeune fille disposant de quelques heures par jour, pour s'aider aux travaux du ménage. S'adresser rue Pourtalès 4, au 2me.

Mme W. Röthlisberger, à Thielle, cherche une bonne cuisinière, déjà d'un certain âge, parlant l'allemand et le français. Inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations.

COCHER

Pour une campagne, on demande un cocher très expérimenté et muni de bons certificats. Entrée immédiate. S'adresser par écrit à J. Nicollin, forestier, à Suchy près Yverdon.

996 On demande de suite une femme de chambre **de toute confiance**, 25 à 30 ans, active, expérimentée en service et couture et parlant le français. S'adresser au bureau du journal.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

Une bonne blanchisseuse et repasseuse trouverait à se placer pour le 15 février, à la **Pension ouvrière,** rue des Moulins 18.

On demande, pour le 1er mars, une apprentie et une assujettie tailleuse. S'adresser à Mme Devaux, couturière, à Boudry.

999 **Un homme sérieux,** parfaitement au courant de la comptabilité, correspondance commerciale, etc., cherche au plus vite emploi dans cette branche. Il se chargerait aussi d'établir des comptes particuliers; discrétion absolue. S'adresser par écrit au bureau du journal, sous les initiales Z. R.

APPRENTISSAGES

On cherche un jeune homme ayant déjà fait son apprentissage de commerce, pour donner quelques leçons d'arithmétique commerciale. Ecrire sous les initiales J. B. M., poste restante, Neuchâtel.

On demande un jeune homme dans un commerce de la ville. Adresser les offres poste restante G. D. 365, Neuchâtel.

A l'imprimerie Avenue Du-Peyrou 10, on cherche un apprenti.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

La personne qui aurait pris soin d'une bâche portant le nom de « Préfargier », égarée jeudi dernier sur la route de Saint-Blaise, est priée de la remettre à la pharmacie Zintgraff, à Saint-Blaise, ou au magasin d'épicerie Jules Panier, rue du Seyon.

AVIS DIVERS

PHOTOGRAPHIE JEAN ROSSI NEUVEVILLE vis-à-vis de la gare

Le soussigné qui **pendant plus de 3 ans** a géré à Neuchâtel, **Gibraltar 15**, une maison de photographie sous le nom de **Photographie populaire**, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer sa maison à **Neuveville**, vis-à-vis de la Gare. **6 fr. la douzaine.**

Le prix des cartes est toujours le même, savoir: Tous les clichés en nombre de plus de 5 mille faits à Neuchâtel et environs sont soigneusement conservés **à la disposition des clients.**

Grande salle de pose vitrée toujours chauffée pendant l'hiver.

Voyage d'aller et retour Neuchâtel 8me payé pour une commande d'au moins deux douzaines.

Tirage, vente de produits et leçons de photographie pour MM. les amateurs.

Sur demande, comme il le faisait à Neuchâtel, **il se rend à domicile** chez les clients mêmes, pour vues de maisons et intérieurs, groupes de familles, classes, noces et sociétés, portraits de bébés et de personnes décédées, reproductions d'objets d'art et industriels etc.

JEAN ROSSI.

Grande Salle du Collège
DE COLOMBIER

Mardi 7 février 1888
à 8 ¼ heures du soir

Conférence publique et gratuite
donnée par
M. L.-A. WORINGER, de Bâle.

SUJET:

La délivrance offerte croyants avant les jugements divins qui menacent actuellement la chrétienté.

Luc XXI, 36; Prov. XXII, 3.

Bâtiment des Conférences
(SALLE MOYENNE)

RÉUNION POUR OUVRIERS
Mardi 7 février 1888
à 8 heures du soir

Bernard Palissy
Par M. le pasteur A. QUINCHE.

Changement de domicile

Jacques KISSLING

travaillant comme ouvrier relieur rue des Terreaux 5, Neuchâtel, se recommande à ses amis et connaissances pour de l'ouvrage.

AVIS

Les personnes qui ont des réclamations à faire à **M. Cerghetti,** rue des Chavannes, sont priées de les faire inscrire au bureau de MM. **Duvanel & Lambert,** à Neuchâtel, d'ici **au 15 février prochain.**

De même, les débiteurs de cette personne sont priées d'acquitter leur dette dans le même délai. Passé ce terme, les recouvrements seront poursuivis par voie juridique.

POUR ÉMIGRANTS!!

Contrats de voyage et billets de passage de toutes classes pour les pays d'outre-mer sont traités à de bonnes conditions par l'Agence générale maritime,

Isaak LEUENBERGER, à Bienne
(BIELERHOF)

Représentants: **MM. Ch. Jeanneret, à Neuchâtel,** rue Purry 6; **A. Pfister, à la Chaux-de-Fonds,** hôtel de la Gare.

Uniquement composé de feuilles et de fleurs le « ***Thé Chambard*** » est le plus naturel, le plus agréable et le meilleur des purgatifs. — Se méfier des imitations et exiger la bande bleue de garantie.

H. 8014 X.

La Dame de Monsoreau occupe une place importante dans le numéro de l'**Univers illustré** du 4 février, qui reproduit les scènes capitales de l'opéra et du roman, les portraits des principaux interprètes, celui du compositeur, etc. Draner, dans le même numéro, rappelle, dans une page amusante, les œuvres maîtresses de Labiche. Mentionnons enfin, parmi les autres illustrations, les portraits des trois nouveaux académiciens, MM. Jurien de la Gravière, d'Haussonville, Jules Claretie, ainsi qu'un dessin de Mars sur la première réception de l'ambassade d'Angleterre.

Le Foyer domestique, journal pour la famille, paraissant le samedi. ATTINGER FRÈRES, éditeurs, Neuchâtel. — Sommaire du numéro du 4 Février 1888:

La mode. — Encore à propos de livres. — Les serviteurs. — *Sonnet.* — *Douze conseils.* — Souvenirs d'une institutrice (suite). — Correspondance. — Le mois de la ménagère: Février. — Recette de cuisine. — Divers. — Charade-calembour. — Solution du numéro précédent. — Petite correspondance. — Feuilleton: *Ne regarde pas tes mains.*

ORGANISATION COMMUNALE

Le projet de loi.

La commission du Grand Conseil pour l'examen de la loi communale a siégé vendredi toute la journée. Elle paraît être arrivée au terme de son travail. Le rapporteur espère terminer son rapport à temps pour que le Grand Conseil puisse se réunir et s'en occuper le 20 février. A part quelques rédactions de détail, la commission ne s'est occupée, vendredi, que de quelques questions de principe laissées en suspens lors des dernières séances.

La commission s'est arrêtée assez longtemps à l'art. 9, consacrant la fusion ou la séparation de certaines Communes; ce n'est qu'après une longue discussion que les termes de cet article important ont été adoptés à l'unanimité.

Les Communes fusionnées sont:

Saint-Blaise avec Voëns et Maley, Marin avec Epagnier, Thielle avec Wavre, Landeron avec Combes, Saint-Aubin avec Sauges, Vaumarcus avec Vernéaz, les Grands avec les Petits-Bayards, Brot-Dessus avec Plamboz; en échange, Fenin est séparé de Vilars et Saules.

Une vive discussion s'est engagée sur les articles 21 et 22 qui traitent de la composition du Conseil général de Commune.

Avec le Conseil d'Etat, une minorité ne veut pas que l'obligation d'accorder une représentation des minorités soit inscrite dans la loi; une forte majorité s'est prononcée, par contre, dans le sens opposé et a adopté la disposition suivante introduite à l'article 20: « Il est toutefois loisible aux Communes d'appliquer le principe du vote limité, prévu au présent article, ou tout système de représentation proportionnelle, qu'elles jugeront plus convenable d'introduire. Si un autre mode n'a pas été établi, elles sont tenues d'appliquer le système du vote limité chaque fois que la demande en est adressée par écrit au Conseil communal, 30 jours avant l'ouverture du scrutin. Cette demande doit être signée par un nombre d'électeurs communaux, correspondant au trois pour cent de la population totale du ressort communal... »

L'article décrit ensuite le vote limité, qui consiste en ce qu'un bulletin de vote ne pourrait contenir que les trois-quarts du nombre des députés à élire, et en ce que l'élection aurait lieu à la majorité relative, sans que toutefois un candidat puisse être élu sans avoir obtenu au moins le quart des voix valablement émises.

Une autre question qui a été vivement discutée est celle de l'assistance, prévue à l'article 47 du projet de loi. Les points contestés étaient de savoir: 1° Si l'assistance au domicile serait fournie immédiatement après l'arrivée dans la Commune, ou si l'on exigerait un certain délai; 2° Une fois ce délai admis, par qui l'assistance serait fournie pendant ce délai: serait-ce par la Commune du dernier domicile ou par la Commune d'origine? Toutes ces opinions ont été successivement défendues; en définitive, un délai réduit de six mois et l'assistance

---

table et se fit mentalement une opinion sur chacun.

Miss Clara van Duren et M. Desmond, son oncle, étaient en face de nous. La présentation s'opéra. Du premier coup d'œil, ma belle-mère avait décidé que la jeune fille était « frivole et bavarde », comme elle ne tarda pas à le déclarer. Il n'en était rien pourtant. Miss Van, — nous avions déjà pris l'habitude de l'appeler ainsi, — était d'une vivacité charmante, mais qu'on ne pouvait sans injustice taxer de frivolité. Quant à son prétendu bavardage, c'était tout simplement l'aimable caquet d'une jolie personne heureuse de plaire. Elle était vraiment bonne à voir, avec ses grands yeux noirs, ses magnifiques cheveux bruns, son teint délicat, animé par le soleil et le grand air.

M. Desmond était surtout remarquable par la blancheur immaculée de son veston et de sa chemise. C'était un homme discret, qui semblait peu adonné aux futilités de la conversation. Très gracieux, néanmoins, avec les dames, et spécialement plein d'attention pour mistress Pinkerton. J'appris bientôt qu'il était veuf sans enfants, et tuteur de sa nièce, sur laquelle il avait concentré toutes ses affections.

A l'autre bout de la table avaient pris place Marston et sa femme: le premier, en proie à un visible accès d'impatience, et la seconde en train de lui dire, des yeux sinon des lèvres, de ne pas se rendre ridicule. Les autres convives étaient des voyageurs de passage ou des gens dont nous ignorions même le nom.

Après le thé, on sortit sur la terrasse. Fred, qui avait assez impoliment pris l'avance, ne m'aperçut pas plutôt, qu'il se mit à crier:

— Charlie, ma vieille branche, viens donc fumer un cigare!

On peut juger de ma confusion. Tandis que je faisais la cour à Bessie, j'avais renoncé au tabac dans le but exprès de me concilier sa mère. Mais depuis que nous étions mariés et seuls en villégiature, les longues stations sur des terrasses d'hôtel m'avaient tout naturellement ramené à mes vieilles habitudes. Bessie avait même apporté toute sa bonne grâce à se faire ma complice, en m'assurant qu'elle ne détestait pas le parfum d'un bon cigare et trouvait un véritable plaisir à me le voir savourer. Ma belle-mère une fois arrivée, ma première idée, — une idée assez peu courageuse, j'en conviens, — avait été de m'éclipser sans bruit pour satisfaire ma passion. Et voilà que Fred bouleversait tous mes plans!

(*A suivre.*)

par la Commune du dernier domicile pendant la durée de ce délai, ont été admis à une grande majorité.

Voici le texte de l'article 47 tel qu'il est résulté des délibérations :

« Toute Commune assiste, dans les cas prévus à l'article 49 ci-après, et dans ceux qui seront plus exactement déterminés dans une loi sur l'assistance publique, ses ressortissants qui habitent sur son territoire et, par réciprocité, les ressortissants des autres Communes du canton.

« L'assistance n'est due par la Commune du domicile aux ressortissants assistés d'autres Communes, que s'ils sont domiciliés depuis six mois sans interruption dans le ressort communal. Jusque-là, et durant cet intervalle, l'assistance doit être fournie par la Commune du dernier domicile.

« L'assistance est due immédiatement et sans condition de durée quant au domicile, aux ressortissants d'autres Communes qui sont dans le cas de recourir pour la première fois à l'assistance communale.

« Pour les ressortissants assistés, qui, par suite de fréquents changements de domicile, n'arrivent jamais à acquérir le domicile de secours de six mois, l'assistance continue à incomber à la Commune d'origine. »

A propos du fonds de réserve et de secours institué par la loi, il a été introduit, comme un désir à réaliser, l'organisation par la loi, d'une caisse de prévoyance ou d'assurance en faveur de tous les Neuchâtelois domiciliés dans le canton; cette décision n'a été prise qu'à une faible majorité.

Enfin, il a été statué que, dans un délai de deux ans, dès l'entrée en vigueur de la loi, le Conseil d'Etat aurait à faire rapport au Grand Conseil avec des propositions, cas échéant, sur les biens communaux affectés au culte dans les paroisses catholiques, sur la situation de la paroisse de Saint-Aubin et sur la nature et la valeur des fonds spéciaux ayant le caractère de fonds publics, qui existent dans un certain nombre de Communes. (*Suisse libérale.*)

NOUVELLES POLITIQUES

Le traité d'alliance austro-allemand.

Le *Moniteur de l'Empire* publie le traité d'alliance conclu le 7 octobre 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche.

Le texte en est précédé d'une note disant que les gouvernements de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ont décidé la publication de ce traité afin de mettre un terme aux doutes répandus sur son caractère et son but purement défensif. Les deux gouvernements s'efforcent de maintenir la paix et d'écarter tout ce qui pourrait la troubler. Ils sont convaicus que cette publication ne permettra plus de conserver aucun doute à cet égard.

Aux termes du traité, dans le cas où l'un d'eux serait attaqué par la Russie, les deux Etats contractants s'engagent à se prêter appui avec toutes leurs forces militaires et à ne conclure la paix que d'un commun accord; si l'un des contractants est attaqué par quelque autre puissance, l'autre contractant s'engage à observer tout au moins une neutralité bienveillante.

Les gouvernements allemand et austro-hongrois espèrent qu'après les déclarations d'Alexandrowo — entrevue entre l'empereur d'Allemagne et le tsar en 1879, avant la conclusion du traité — les armements de la Russie ne peuvent avoir un caractère alarmant.

Cette production d'une pièce vieille de neuf ans déjà et dont le contenu, révélé au public par de nombreuses allusions, ne pouvait être ignoré des chancelleries, n'a certainement pas été faite sans motif. C'est la grosse question du jour, chacun considère à sa manière la publication de ce document, qui ne peut passer pour une manifestation amicale pour le tsar, et qu'on ne verra guère de bon œil à Paris.

Au reste, voici en résumé les appréciations des principaux organes de la presse européenne.

Les journaux anglais relèvent la gravité de cette publication du traité austro-allemand qu'ils considèrent comme une mise en demeure adressée à la Russie, de cesser ses armements.

Une dépêche de Berlin au *Standard* dit que cette publication montre que la crise a atteint son maximum d'acuité et qu'elle va prendre une tournure nouvelle dans un sens ou dans l'autre.

Selon le correspondant du *Standard* à Vienne, M. de Bismark n'aurait décidé la publication du traité qu'à la suite de nouvelles de Paris annonçant l'accord survenu entre M. Floquet et M. de Mohrenheim.

Dans son article de fond, le *Times* croit que la publication du traité était nécessaire. Il reconnaît que c'est un rude coup pour l'orgueil russe. Cette publication aggrave d'ailleurs la situation, car, si la Russie modifiait maintenant sa politique, elle paraîtrait céder à une menace.

Dans un article de fond, le *Standard* dit que la publication est un avertissement sévère et non équivoque adressé à la Russie. Il ajoute que M. Flourens étudiera les termes du traité aussi attentivement que M. de Giers. Le *Standard* insinue qu'en cas de guerre, l'Allemagne et l'Autriche ne cesseraient pas les hostilités avant une nouvelle mutilation de la France.

Les journaux de Berlin voient dans la publication du traité un symptôme d'une grande importance. Ils disent que cette publication a pour but, d'un côté de calmer les esprits à Saint-Pétersbourg et à Paris, de l'autre d'adresser un sérieux avertissement à ceux qui pourraient se proposer de troubler la paix.

La publication du traité de 1879 cause une vive satisfaction à Vienne, où elle est interprétée comme une nouvelle pression pacifique mais formelle pour amener la Russie à expliquer ou à cesser ses armements.

Le *Fremdenblatt* de Vienne dit que personne ne peut méconnaître que les gouvernements d'Autriche et d'Allemagne ont eu avant tout pour but de répondre à des accusations absolument dénuées de fondement et de calmer les esprits.

Le *Nord*, organe de la chancellerie russe à Bruxelles, dit :

« Il est difficile de voir de prime abord comment la publicité donnée à une convention dirigée contre la Russie pourrait produire un effet d'apaisement; il n'en est pas moins désirable que la publication ait les conséquences attendues à Vienne et à Berlin.

La plupart des journaux français ne croient pas que la publication du traité austro-allemand intimide le tsar, qui ne sortira pas de sa réserve pacifique.

Le *Temps* espère que le discours du chancelier, lundi, au Reichstag, fournira les éclaircissements nécessaires sur la politique allemande et dissipera les inquiétudes que la publication du traité peut facilement inspirer.

Le *Nouveau Temps*, de Saint-Pétersbourg, maintient que le seul moyen de mettre la Russie à l'abri d'une attaque est de renforcer les troupes de la frontière et les fortifications. Les mesures prises jusqu'ici à la frontière par la Russie sont, dit cette feuille, purement défensives. La Russie ne tient pas à se faire céder un pied de territoire allemand, mais elle ne cédera pas non plus un pied de son territoire, et elle est animée des dispositions les plus pacifiques. Tant que l'Allemagne restera tranquille, elle ne sera menacée d'aucune attaque.

France

On parle beaucoup d'un événement qui s'est passé à la réception du ministre du commerce. Le président de la Chambre, M. Floquet, a été officiellement présenté par M. Flourens au baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, avec lequel le futur président du conseil — on le nomme ainsi déjà — s'est entretenu quelque temps de la façon la plus amicale.

Voilà M. Floquet entré dans les bonnes grâces du tsar qui lui a vraisemblablement pardonné son mot célèbre : « Vive la Pologne, monsieur », lequel avait jusqu'ici aliéné au président actuel de la Chambre les sympathies de la Russie. Un dîner de réconciliation au palais Bourbon, que l'ambassadeur du tsar a bien voulu accepter, achèvera d'arranger l'affaire. Les journaux radicaux qui parlent d'un prochain changement de ministère, continuent, avec d'autant plus d'insistance depuis cette rencontre, à poser la candidature de M. Floquet à la présidence du gouvernement de leurs rêves, qui comprendrait aussi MM. Goblet et de Freycinet.

Allemagne

Le Reichstag qui a, on le sait, renvoyé à une commission spéciale le projet de loi sur les socialistes, vient d'aborder la seconde des grosses questions de son ordre du jour : la proposition faite par le gouvernement de prolonger de trois à cinq ans la durée de la législature. Cette mesure est aujourd'hui combattue par l'opposition au nom de la Constitution, et soutenue par le gouvernement au nom des prérogatives parlementaires.

Le centre et les progressistes combattent le projet; ils craignent que cette prolongation ne soit illusoire, sauf lorsque la majorité sera gouvernementale, parce que, dans le cas où le gouvernement se trouverait en minorité, il n'aurait qu'à recourir au droit de dissolution. C'est peut-être bien là le but de M. de Bismarck.

Turquie

La signature de la convention de Suez est de nouveau différée. Le sultan demande que les droits exceptionnels qui lui sont concédés, en cas de révolte de ses sujets africains, pour l'usage du canal, soient étendus à toute la mer Rouge; l'Angleterre refuse d'y consentir. De là nouvel arrêt dans cette affaire.

Bulgarie

Le prince Ferdinand continue son voyage en province. Les dépêches officielles nous parlent des réceptions enthousiastes qu'il rencontre dans chaque ville, à Slivno, à Aidos, à Bourgas. Sa mère, la princesse Clémentine, qui est fort riche, fait des largesses importantes en faveur des écoles et des hospices qu'elle visite.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

Le prince impérial. — On écrit de San Remo que les médecins sont d'accord pour considérer que le prince impérial souffre d'une inflammation chronique du larynx, compliquée de périchondrite. L'opération de la trachéotomie est très souvent nécessaire dans ce cas, et il est probable que, dans un temps peu éloigné, les médecins se décideront à pratiquer cette opération, qui ne présente aucune gravité.

NOUVELLES SUISSES

Les agents provocateurs. — Voici, d'après le bulletin des délibérations du Conseil fédéral, quelques renseignements complémentaires sur l'affaire des anarchistes et socialistes allemands en Suisse:

L'enquête a commencé l'année dernière, à la suite de la publication du *Rother Teufel* (le Diable rouge), dont un seul numéro a paru et dont les auteurs n'ont pu être découverts. Elle a porté ensuite sur l'organisation du parti socialiste allemand en Suisse, sur diverses réunions socialistes et anarchistes, etc. Puis est survenue l'arrestation d'Ehrenberg, et enfin, dans la dernière quinzaine de décembre, celles de Schrœder et de Haupt, en sorte que le Conseil fédéral s'est vu en mesure, seulement le 27 janvier, de se prononcer sur l'ensemble de l'enquête et de prendre les décisions communiquées à la presse. L'enquête sera d'ailleurs continuée sur divers points.

Au cours de la première enquête, le département fédéral de justice a fait prévenir par la direction de police les chefs de l'officine du *Sozialdemokrat* de laquelle était sorti le *Rother Teufel*, qu'ils eussent à modérer le ton de leurs publications. Le Conseil fédéral a confirmé et accentué cet avertissement par l'invitation adressée dernièrement au gouvernement de Zurich.

En ce qui concerne les communications du capitaine de police Fischer aux députés Singer et Bebel, le département fédéral les ayant soupçonnées par des récits de journaux, a demandé le 20 janvier des renseignements à la direction de police de Zurich, qui les lui a fournis le 27. Le 28, le Conseil fédéral a en outre demandé au gouvernement de Zurich de fournir des explications ultérieures, qui sont attendues.

Nord-Est. — On annonce que l'assemblée des actionnaires du Nord-Est est encore une fois renvoyée. Elle n'aura pas lieu le 25 février; peut-être n'aura-t-elle lieu qu'en mars.

Vaud. — Dans l'affaire du crime de Lutry, le jury a déclaré Vermelin auteur de l'homicide et du brigandage, et Arthaud, Cosandey et Guex complices de Vermelin.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Militaire. — Après avoir pris connaissance du rapport du département militaire, le Conseil fédéral a décidé de ne pas donner suite pour le moment à la demande du gouvernement de Berne tendant à ce que les recrues du Jura bernois, faisant partie de la deuxième division, fussent instruites sur la place d'armes de Berne.

Val-de-Ruz. — La section pédagogique du Val-de-Ruz était réunie jeudi en conférence au collège de Chézard. MM. C. Perrin, P. Favre, Th. Bourquin, M. Marchand, ont présenté des travaux fort intéressants. La séance de l'après-midi a été consacrée, comme d'habitude, à une répétition de chant.

Locle. — Sur le rapport favorable du Conseil municipal, le Conseil général a décidé de faire l'avance d'une somme de 2000 fr. à l'état-major du bataillon de sapeurs-pompiers, pour l'établissement d'un réseau de vingt sonnettes électriques, destinées à éveiller les membres de l'état-major et les officiers des compagnies de pompiers en cas d'incendie ou d'alerte nocturnes. Cette somme sera ajoutée à celle de 2500 fr. environ, dépensée pour l'achat du nouveau matériel de défense et l'équipement du bataillon.

CHRONIQUE LOCALE

L'assemblée des délégués de l'Association démocratique libérale réunie hier après midi au Cercle libéral, a décidé de ne pas opposer de candidature à celle de M. P.-E. Ducommun proposé par la Patriotique radicale en remplacement de M. Numa Droz, comme député au Conseil national.

M. J. Breitmeyer, en ouvrant la conférence des avocats neuchâtelois qui a eu lieu vendredi à l'Hôtel-de-Ville, a rappelé, en termes qui exprimaient les sentiments intimes de tous les assistants, le souvenir des deux membres de l'association morts depuis la dernière réunion, M. Paul Jacottet, président de la conférence, et Auguste Petitpierre, doyen du corps des avocats.

Le bureau a été composé de M. J. Breitmeyer, président, Alph. DuPasquier, vice-président, et Dr Girard, secrétaire-caissier. La conférence s'est occupée ensuite de l'organisation de l'assemblée annuelle de la Société des juristes suisses, qui doit avoir lieu à Neuchâtel dans le courant du mois de septembre prochain. On a constitué à cet effet un comité spécial.

La prochaine réunion de la conférence aura probablement lieu en juillet.

Le banquet, fort bien servi à l'hôtel du Faucon, a été très gai.

Neocomia a remporté dans sa soirée de vendredi dernier un succès peut-être sans précédent dans ses annales, et le critique sévère auquel le président a fait allusion dans sa charmante saynète d'ouverture trouverait difficilement quelque chose à blâmer dans l'exécution du programme.

Le prologue banal a été remplacé par une conversation entre les membres du comité qui sont censés se raconter sans gêne leurs impressions de la séance générale; leur dialogue est interrompu par l'arrivée des autres Neocomiens, dont on entend dans le lointain les chants joyeux, et, tous ensemble, ils exécutent un chœur de circonstance composé par l'un d'eux. Les beaux vers de M. G. B. suivis de la déclamation du « Jugement de Comor », faite avec distinction par M. J. P., et, dans la 2me partie, la composition de M. P. R., réussirent amplement à prouver au nombreux auditoire que l'étude n'est pas un vain mot de la devise de Neocomia. L'auteur de « Flora » aurait cependant pu faire ressortir mieux les beautés réelles de sa composition par une lecture plus vive. La charmante opérette d'Adam, *A Clichy*, a trouvé de très dignes interprètes dans les personnes de MM. B. D.-P., F. de M. et G. B.; les deux premiers en particulier ont chanté avec beaucoup de talent leurs rôles difficiles. *Le bon vieux temps* de Lachner a été exécuté d'une manière irréprochable par les trois musiciens, revêtus de superbes costumes en rapport avec la musique qui réjouissait nos ancêtres.

Enfin les acteurs des *Gens nerveux* ont tous rivalisé de zèle pour triompher des difficultés de cette pièce. Marteau, Bergerin, Tuffier, Louis, ont été aussi nerveux que possible, quoique à des degrés divers, et, avec Mme Tuffier, très bien représentée par M. M. R., la susceptible Marion et la jolie Lucie ont fini par communiquer la contagion nerveuse à l'insignifiant Tiburce, dont la pommade a le don d'agacer tout le monde, et au calme notaire. Les deux seuls personnages raisonnables César et la charmante Placide ont très heureusement complété le cadre des acteurs.

La lumière électrique elle-même après quelques velléités de se mal conduire est rentrée dans la bonne voie pour ne pas contraster avec le succès brillant qui a couronné les efforts des Néocomiens.

M.

Abattoirs de Serrières. — Liste des animaux de boucherie abattus en janvier 1888 :

98 bœufs, 1 taureau, 16 vaches, 2 génisses, 182 veaux, 118 moutons, 2 chevaux. Total: 419 pièces.

M. Secretan continuera ce soir à 5 heures à la Salle circulaire, son attachant récit des derniers jours de la guerre franco-allemande.

FAITS DIVERS

Un grave accident est arrivé vendredi soir à une dompteuse de lions, Mlle Senide, qui donne des représentations à Dublin.

La représentation terminée, Mlle Senide voulait se faire photographier, représentée dans la posture où elle introduit sa tête dans la gueule du lion.

Le photographe opérant à la lumière électrique, l'éclair soudain de l'appareil électrique effraya le lion qui ferma brusquement la mâchoire, dans laquelle se trouvait engagée la tête de la dompteuse.

Mlle Senide poussa un cri terrible et tomba par terre. Alors le lion rendu furieux se précipita sur sa victime, lui déchira la poitrine d'un coup de griffe et l'emporta dans un coin de la cage, s'acharnant toujours sur le corps inanimé de la jeune femme.

Sur les cris d'appel du photographe, plusieurs personnes accoururent, attaquèrent la bête à travers les grilles de la cage avec des barres de fer, et réussirent à lui faire lâcher prise.

Mlle Senide put enfin être retirée de la cage. Elle avait des blessures terribles sur tout le corps, ses vêtements étaient en lambeaux. L'état de la victime est désespéré.

DERNIERES NOUVELLES

Constantinople, 5 février.

La Porte vient de se décider à envoyer à Sofia un nouveau commissaire, Kiazim bey. Cette brusque décision indique que la question bulgare va entrer dans une nouvelle phase.

Monsieur et Madame Fritz Henriod, mécanicien, leurs enfants et leurs parents font part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils, frère, neveu et cousin,

Monsieur LOUIS HENRIOD,

que Dieu a retiré à Lui, à l'âge de 22 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Seigneur, à qui irons nous. Tu as les paroles de la vie éternelle.
Jean VI, v. 68.

L'ensevelissement aura lieu mardi 7 février, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Rocher nº 8.

Le présent avis tient lieu de faire part.

AVIS TARDIFS

SOCIÉTÉ NAUTIQUE

Reprise des travaux individuels lundi 6 février, à 8 ½ h. du soir, au local.

Tous les membres de la Société sont invités à s'y rencontrer.

Le Comité.